EUROPCAR GROUPE

RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

PREAMBULE

Contexte

Ce rapport est établi pour la seconde année consécutive, en conformité avec les dispositions des articles L.225-102-1 et R.225-105-1 du Code de commerce. Il constitue un outil de pilotage qui permettra de mesurer les impacts sociaux et sociétaux, de gouvernance et de performance environnementale, et à moyen et long terme, par comparaison d'une année à l'autre, d'évaluer les progrès réalisés et les plans d'action à mettre en place pour améliorer les performances.

Périmètre

Le périmètre de ce rapport comprend Europcar Groupe S.A., ses filiales opérationnelles Europcar International S.A.S.U. (France), Europcar France S.A.S. (France), Europcar Autovermietung GmbH (Allemagne), CLA Trading Pty Ltd (Australie), Europcar S.A. (Belgique), Europcar IB, SA (Espagne), Europcar Italia SpA (Italie), BVJV Ltd (Nouvelle-Zélande), Europcar Internacional Aluguer de Automoveis, SA (Portugal), Europcar Group UK Ltd (Grande-Bretagne), et leurs propres filiales.

Données

Le rapport social et environnemental (RSE) comporte les indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance tels qu'énoncés par le Code de commerce, et porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Taux de couverture

Les données sociales publiées portent sur 100% des effectifs permanents totaux du périmètre composé par Europcar Groupe S.A. et ses filiales.

Les données environnementales publiées concernent en moyenne 77% du chiffre d'affaires consolidé d'Europcar Groupe S.A.

Les données de gouvernance sont relatives à Europcar Groupe S.A.

Vérification

Le processus d'établissement du RSE Europcar a été revu par un cabinet indépendant, PricewaterhouseCoopers Audit, dans le cadre de l'audit du RSE de Eurazeo, actionnaire majoritaire d'Europcar.

1. INFORMATIONS SOCIALES

La politique sociale d'Europcar s'oriente autour de deux grands axes que sont le développement de l'implication des collaborateurs et le renforcement du management.

Dès 2011, l'accent a été mis sur la motivation des collaborateurs, les valeurs de l'entreprise, le développement des ressources humaines et la gestion de la performance. Une grande enquête de motivation interne menée en 2012 a permis de poursuivre des actions locales et globales en 2013.

Un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour renforcer la culture d'entreprise d'Europcar, parmi lesquelles la définition de 5 valeurs-clés : l'engagement, la confiance, la sécurité, l'agilité et la diversité.

La création d'un système de gestion de la performance, permettant d'identifier les potentiels et de construire des plans de succession, est venu renforcer les compétences managériales au sein du Groupe. Déployé pour la direction générale en 2011, le système a été étendu au middle management en 2012, puis à l'ensemble de l'entreprise en 2013.

1.1 Emploi

1.1.1 Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique

L'effectif mondial d'Europcar, en ce compris la France, s'élevait au 31 décembre 2013 à 6 388 salariés.

REPARTITION DES EFFECTIFS
périmètre couvert : 100% de l'effectif permanent du groupe Europcar (France et Monde)

	Monde	France
Effectif physique total au 31 décembre 2013	6 388	1 585
Dont femmes	3 231	800
Dont hommes	3 157	785
Effectif mensuel moyen en ETP (Équivalent Temps Plein)	5 967	1 609
Part de l'effectif -25 ans employé au 31/12	7% *	7%
Part de l'effectif 26-44 employé au 31/12	40% *	66%
Part de l'effectif > 45 ans et plus employé au 31/12	23% *	27%

* *le périmètre pour ces données exclus les 'effectifs non-permanents d'Europcar Allemagne pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles pour 2013*

1.1.2 Embauches et licenciements

La part des embauches dans l'effectif global au 31 décembre 2013 ressort à 21%, et le taux de départs à 24%. Le ratio global de roulement départs/embauches a été de 24% en 2013.

EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS
périmètre couvert : 100% des effectifs du groupe Europcar

	Monde	France
Embauches	1 356	370
Départs	1 494	386

1.1.3 Rémunérations

REMUNERATIONS (*en Euros*)
périmètre couvert : 100% des effectifs permanents du groupe Europcar

	Monde	France
Masse salariale	221 645 937	51 073 962
Part de la masse salariale Hommes	53%	56%
Part de la masse salariale Femmes	47%	44%

1.2 Organisation du travail

1.2.1 Organisation du temps de travail en France

L'Accord d'Aménagement du Temps de Travail (ARTT) Europcar, applicable en France, instaure la durée de travail de 35 heures hebdomadaires. L'organisation et la gestion du temps de travail sont différentes selon le statut cadre ou non cadre du salarié.

- **Non-cadres**

La population des non cadres (employés et agents de maîtrise) effectue un temps de travail de 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours par semaine du lundi au vendredi. La durée quotidienne du travail effectif des non cadres ne peut dépasser 10 heures et la durée hebdomadaire 48 heures. Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale de 11 heures consécutives et d'un repos hebdomadaire de 35 heures consécutives.

Afin d'assurer la continuité de service, certains salariés non cadres peuvent être appelés à travailler le samedi (selon un planning défini à l'avance) à condition, toutefois, de récupérer, au préalable, un autre jour dans la même semaine afin qu'au total le salarié en question ne travaille que 5 jours.

Les horaires pratiqués par cette population sont individualisés (par opposition aux horaires collectifs), les collaborateurs organisant leur temps de travail (heure d'arrivée et de départ) en fonction de leur organisation personnelle, tout en satisfaisant aux exigences requises par les missions du service dont ils dépendent.

Les salariés sous horaires individualisés bénéficient de plages mobiles pendant lesquelles la présence du collaborateur est facultative, ou de plages fixes correspondant à des périodes de présence obligatoires.

En outre, les salariés non cadres peuvent bénéficier d'une journée de souplesse (récupération) par mois à condition d'avoir accumulé, au préalable, au moins 7 heures de travail en plus de la durée légale, heures non rémunérées sous forme d'heures supplémentaires.

Par ailleurs, une dizaine des salariés non cadres travaillent en cycle organisé de 9 semaines avec des horaires décalés (ISD) répétitifs. Le cycle est organisé de telle manière à ce qu'en moyenne, une semaine de travail calculée sur l'ensemble du cycle représente 35 heures. Pour les besoins de continuité du service, les cyclés doivent assurer une présence 7 jours sur 7, la prise de travail pouvant intervenir dès 6h du matin ou s'achever à 23h sans que l'amplitude de travail ne dépasse 13 heures.

- **Cadres**

Il est à distinguer des cadres en forfait jours et des cadres dirigeants de forfait sans référence horaire.

Le travail des cadres en forfait jours (CFJ) est organisé sur 212 jours dans l'année. De par leurs fonctions et responsabilités, les CFJ disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps de travail et ne sont pas, de ce fait, concernés par le respect des durées légales du temps de travail (dispositions relatives aux durées maximales journalière et hebdomadaire du travail). En revanche, ils bénéficient des repos quotidien (11 heures consécutives) et hebdomadaire (35 heures).

L'ARTT a instauré, pour le bénéficie des cadres en forfait jours, 17 jours dits de « RTT » dont un est déduit au titre de la journée de solidarité (un accord spécifique sur la journée de solidarité a été négocié). Ces jours de repos supplémentaire doivent être pris dans l'année.

Les Cadres sans référence horaire ne sont pas concernés par la réduction du temps de travail eu égard au fait que leur sont confiées des responsabilités impliquant une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps. Ils sont exclus des dispositions du Code du travail sur la durée du travail.

De par l'ARTT, les cadres sans référence horaire bénéficient de 5 jours de congés supplémentaires (30 au total) et disposent de la possibilité de poser un jour de direction par mois.

1.2.2 Organisation du temps de travail dans le reste du groupe Europcar

Dans les autres pays, selon la règlementation applicable, le temps de travail est régulé par la loi, le contrat de travail ou des accords spécifiques.

DUREE DU TRAVAIL ET ABSENTEISME *périmètre couvert : 70% des effectifs du groupe Europcar*	Monde	France
Durée du Travail		
Nombre d'heures théoriques annuelles travaillées (contractuelles, y compris les heures supplémentaires contractuelles)	10 893 659	2 540 853
Pourcentage d'heures supplémentaires dans le nombre annuel d'heures théoriques travaillées	2,28%	1,75%
Absentéisme		
Nombre d'heures d'absence global	614 155	180 931
Taux d'absentéisme global	5,77%	7.25%

1.3 Relations sociales

1.3.1 Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social est assuré au travers de réunions périodiques organisées entre la direction des ressources humaines et les institutions représentatives du personnel. De telles réunions se tiennent régulièrement dans de nombreux pays du groupe Europcar.

Dans un contexte économique difficile et afin d'assurer une stabilité de l'emploi, il convient de noter l'accord signé par Europcar Italie avec les syndicats pour la défense des emplois et qui entraine une diminution des heures travaillées. Le CCNL (Collective Labor Contract Agreement) a été conclu en juillet 2013 pour une durée de 3 ans.

1.3.2 Bilan des accords collectifs

En 2013, les négociations et accords collectifs suivants ont été menés et signés :

- Accord d'Intéressement aux Performances de l'Entreprise ;
- Contrat de Générations conclu pour 3 ans, visant à faciliter l'insertion des jeunes de moins de 26 ans sur le marché du travail et préserver l'emploi des seniors de plus de 55 ans, tout en assurant la transmission des connaissances.

1.4 Santé et sécurité

1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail

Un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) existe dans chacune des filiales opérationnelles Europcar, à l'exception du Portugal, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le CHSCT se réunit régulièrement pour discuter des conditions de santé et de sécurité au travail.

En début d'année 2013, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, le personnel du département informatique et du service clients des entités Europcar françaises a déménagé dans des locaux neufs. Une commission déménagement, composée de salariés, des représentants du personnel, ainsi que de la médecine du travail, est intervenue en amont et aval du déménagement.

Par ailleurs, plusieurs accords ont été conclus en 2013 en matière de santé et sécurité dans les différentes filiales. Europcar France a notamment signé un accord relatif à la prévention de la pénibilité au travail.

Dans les différentes filiales du groupe Europcar, diverses mesures de prévention et d'amélioration des conditions de santé et de sécurité ont été mises en place, parmi lesquelles des formations au secourisme du travail, l'installation de défibrillateurs, des exercices d'évacuation en cas d'incendie et des boîtes à suggestions et alertes mises à la disposition des salariés.

En Allemagne, pays ayant l'effectif le plus important avec 1 740 collaborateurs, Europcar a mis en place des bilans de santé préventifs en collaboration avec la médecine du travail, ainsi qu'un outil de management de

la santé et de la sécurité. Le responsable de la sécurité est en relation étroite avec les comités d'entreprise pour assurer l'application des accords de santé et de sécurité dans l'ensemble des sites. En outre, un système de management de la sécurité a été mis en place.

En Espagne, Italie et Royaume-Uni, Europcar fait auditer et certifier OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail) ses systèmes de gestion de la santé et de la sécurité par un cabinet d'audit indépendant.

1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

En 2013, un accord collectif relatif à la prévention de la pénibilité au sein d'Europcar France a été signé.

1.5 Formation

1.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation d'Europcar est étroitement liée à la stratégie du groupe. Des actions de formations individuelles et collectives sont définies chaque année.

En 2013, des actions de formations individuelles et collectives ont été réalisées, telles qu'une formation à la gestion de projets (plus de 300 personnes concernés) et une formation à l'utilisation de Gmail pour l'ensemble du personnel. Un programme groupe certifiant sur deux ans (Europcar Master Certification Program), personnalisé pour la population commerciale en partenariat avec Mercuri International, a par ailleurs été lancé.

En Espagne, Europcar a poursuivi le plan de formation 2012-2014 sur des thématiques telles que le développement des managers, la gestion du temps, la négociation et l'anglais pour les salariés de tous niveaux et suivant le type de poste.

1.5.2 Nombre total d'heures de formation

FORMATION *(Ce tableau porte sur au moins 80% des effectifs totaux (France et international) du périmètre composé par Europcar Groupe et ses filiales consolidées)*	
Nombre total d'heures de formation	88 665
Part du budget annuel dépensé en formation dans la masse salariale	1,57%

1.6 Égalité de traitement

1.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Europcar s'applique à promouvoir et à préserver l'égalité hommes/femmes. Des procédures spécifiques sont appliquées à ces fins dans l'ensemble de ses filiales européennes et mondiales.

Ainsi, en 2013, un nouveau module de formation "égalité et diversité" a été intégré au Royaume-Uni. Il a été réalisé par 95 managers et fourni une certification professionnelle nationale.

Par ailleurs, un accord relatif au maintien et à la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein d'Europcar France a été signé en 2013.

1.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Europcar fait la promotion de la lutte contre les discriminations, la diversité étant l'une ses valeurs fondamentales.

Europcar propose systématiquement ses offres d'emploi à toutes les catégories de travailleurs et les poste sur des sites spécialisés dans les offres aux personnes handicapées. L'entreprise participe également à l'achat de matériel permettant une meilleure insertion des personnes handicapées, tels que des appareils auditifs. En Espagne, les candidats handicapés qui répondent au profil souhaité font l'objet d'une discrimination positive. Au Royaume-Uni, des arrangements peuvent être accordés à des personnes handicapées pendant le processus de recrutement et après l'embauche.

1.6.3 Politique de lutte contre les discriminations

Europcar s'applique à lutter contre toute forme de discrimination. Des procédures spécifiques sont appliquées à ces fins dans l'ensemble de ses filiales européennes et mondiales. Tous les candidats dont le profil correspond aux annonces publiées sont reçus sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité ou de handicap.

Ainsi, en Belgique, Europcar agit pour maintenir ou augmenter le nombre d'employés âgés de 45 ans ou plus à travers trois champs d'actions : le développement des compétences et des qualifications professionnelles avec un accès à des formations adaptées ; la promotion des mobilités internes ; et la possibilité d'adapter les heures de travail (réduction du nombre d'heures et des conditions de travail).

En Italie, Europcar a déployé un code de conduite basé sur la certification volontaire SA 8000 vérifiant notamment la parité des genres et le travail des enfants sur le lieu de travail.

▸ voir également 1.6.1 et 1.6.2.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 Politique générale en matière environnementale

Europcar, en tant que loueur de voitures, a toujours placé le respect de l'environnement au centre de ses priorités et a décidé de se positionner comme un pionnier de son secteur dans le domaine du développement durable. Europcar s'est pleinement engagé en faveur d'un avenir plus vert et d'une mobilité durable en élaborant dès 2007 une charte pour l'environnement, qui a été certifiée en juin 2008 par Bureau Veritas, et renouvelée tous les trois ans.

Europcar, soucieux du niveau de pollution et d'émission de gaz à effet de serre produit par sa flotte, s'applique à proposer à ses clients des véhicules ayant un impact le plus faible possible sur l'environnement, notamment à travers la mise en place de programmes d'entretien très performants et l'âge moyen des véhicules, qui est faible, mais également en développant des offres de véhicules utilisant des sources d'énergie alternatives, comme les voitures hybrides et les véhicules électriques.

En 2013, Europcar a pris de nombreuses initiatives avec ses partenaires constructeurs automobiles. Notamment, aux termes d'un accord conclu avec Volkswagen, tous les futurs acquéreurs de véhicules électriques Volkswagen (Volkswagen *e-Up* et *e-Golf*) bénéficieront de conditions privilégiées chez Europcar pour leur besoin de mobilité (tarifs réduits dans le réseau Europcar partout dans le monde). Par ailleurs, des modèles à motorisation hybride tel que la *Toyota Auris*, les *Peugeot 508* et *3008*, ont été proposés à la location aux clients Europcar afin de les sensibiliser à une conduite plus écologique.

Europcar s'applique également à adapter sa consommation d'énergie au plus juste de ses besoins, comme indiqué ci-dessous au point 2.3.3.

Les actions « vertes » entreprises par Europcar lui ont valu d'être primée, une fois de plus en 2013, par les World Travel Awards en recevant les trophées du Tourisme Responsable (« *Europe's Responsible Tourism Award 2013* ») et de l'Entreprise de Solutions de Transport la plus soucieuse de l'environnement (« *World's Leading Green Transport Solution Company 2013* »).

2.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La Charte Environnementale d'Europcar bénéficie du label Bureau Veritas depuis 2008. Europcar a par ailleurs obtenu la certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses filiales européennes. Au sein de chacune de ses filiales opérationnelles, Europcar a nommé une personne responsable de la prise en charge et du suivi des questions environnementales et des démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

2.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Dans l'ensemble des filiales européennes d'Europcar, des formations et des actions de sensibilisation des personnes impliquées dans la démarche ISO 14001 sont mises en place. Les formations sur les audits environnementaux et la sécurité au travail ont été mises à jour en 2013 pour la personne en charge de la qualité et de l'environnement au sein d'Europcar en France.

2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Europcar a mis en place un large programme d'investissement afin de moderniser ses installations et de réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Europcar propose à la location des voitures récentes (moins de six mois d'ancienneté), de moins en moins polluantes et de plus en plus innovantes en termes de protection de l'environnement et de sécurité.

2.2 Pollution et gestion des déchets

2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Europcar a mis en place un large programme d'investissement afin de moderniser ses installations et de réduire l'impact de son activité sur l'environnement, notamment pour ce qui concerne la gestion de l'eau. Ainsi, en 2013, toutes les stations de lavage d'Europcar sont équipées d'un système de recyclage de l'eau moderne ou de séparateurs d'hydrocarbure.

En France, en 2013, le remplacement des chaines de lavage de véhicules avec par des portiques de lavage a été effectué sur deux stations majeures : l'aéroport d'Orly et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Ces deux stations représentent près de 30% de la consommation d'eau d'Europcar en France, ce qui signifie qu'avec une réduction d'eau de 40% sur ces deux sites, cela représente près de 12% de réduction d'eau sur le périmètre total d'Europcar France. L'aéroport de Roissy Charles de Gaulle est par ailleurs équipé d'un système de recyclage des eaux usées.

En Allemagne, Europcar s'est fixé pour objectif de nationaliser la mise en place de stations de lavage utilisant des produits sans eau, déjà utilisés dans plusieurs stations.

Au Portugal, les produits absorbants à utiliser en cas d'urgence (une fuite de carburant, par exemple), ont été remplacés par du sable, pour avoir un impact moins important sur l'environnement.

En France, divers travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2013, notamment la mise en conformité ICPE de l'agence de Toulouse Blagnac (aéroport) et le déclassement ICPE de l'agence de Marseille Prado, la mise en conformité dans le cadre de la fermeture du site du Mesnil Amelot et de l'agence de Lille Flandre, et la mise en conformité des installations cuves sur le site de Toulouse Bonnefois.

▸ voir également 2.4.1 concernant les rejets de gaz à effet de serre.

2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La grande majorité de la flotte Europcar (en moyenne sur 2013, 92% pour l'ensemble du groupe et 87% pour la France uniquement,) est acquise avec des conventions de reprise à terme par les constructeurs, le restant étant à risque. Europcar anticipe ainsi, dès son acquisition, le recyclage de la grande majorité de sa flotte en garantissant sa reprise par les constructeurs.

2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Dans le cadre des certifications ISO 14001, la conformité des sites Europcar en termes de pollution a été vérifiée et validée.

2.3 Utilisation durable des ressources

2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Europcar est soucieux de sa consommation d'eau et, en ce sens, a pris différentes actions locales:

- Mise en place d'un système de dessalement de l'eau de mer sur le site de Formentera en Espagne;
- France et Belgique : récupération des eaux de pluie ;
- Recyclage de l'eau dans la majorité des stations de lavage.

CONSOMMATION D'EAU *(Ce tableau porte sur au moins 88% du chiffre d'affaires consolidé d'Europcar Groupe)*	
Consommation totale d'eau (*en m3*)	305 549
Volume d'eau rejeté (*en m3*)	257 546
Volume d'eaux traitées (*en m3*)	73 158
Part des eaux consommées traitées	29%

2.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Europcar ne consomme pas directement de matières premières. Les mesures spécifiques mises en place pour améliorer l'utilisation des véhicules et la consommation de carburant sont abordées aux points 2.2.2 ci-dessus et 2.3.3 ci-dessous.

2.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

Europcar cherche à couvrir une partie de ses besoins énergétiques en énergies renouvelables. Ainsi, environ 40% de l'énergie d'Europcar Portugal provient de l'énergie éolienne, 100% de l'énergie d'Europcar Italie provient d'énergies renouvelables (Partenariat avec le fournisseur d'énergie verte Energiapura) et 100% de l'énergie d'Europcar Allemagne provient de l'énergie hydraulique.

Par ailleurs, en France et au Royaume-Uni, des mesures ont été mises en place afin d'améliorer l'efficacité énergétique et dans le cadre du recours aux énergies renouvelables, telles que la migration vers une technologie à LED (Royaume-Uni et France) et la recherche systématique de baisse de la consommation d'électricité (interrupteurs détecteurs de mouvement).

CONSOMMATION D'ENERGIE *(Ce tableau porte sur au moins 96% du chiffre d'affaires consolidé d'Europcar Groupe)*	
Énergie hors carburant	
Consommation totale d'électricité (*en MWh*)	23 585
Consommation d'électricité provenant d'énergies renouvelables (*en MWh*)	5 306
Consommation de gaz naturel (*en MWh*)	6 288
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	22,5%
Carburant	
Achat d'essence (en Litres)	3 088 346
Achat de gasoil (*en Litres*)	4 549 872

2.4 Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Europcar a poursuivi ses engagements dans les domaines de l'environnement et du développement durable à travers des initiatives avec ses partenaires constructeurs automobiles pour augmenter la part en flotte des véhicules moins émetteurs de CO2. Par ailleurs, Europcar a fait l'acquisition de 300 véhicules hybrides sur 2013. Grâce à son programme de compensation des émissions de carbone et en maintenant une moyenne d'âge de sa flotte inférieure à 6 mois depuis 2008, Europcar a pu, en 2013, diminuer la moyenne des émissions de dioxyde de carbone par l'ensemble de sa flotte au niveau record de 123.9g/km par kilomètre parcouru, en amélioration d'environ 3 grammes par rapport à 2012.

Par ailleurs, Europcar accompagne ses clients dans leur choix de voitures grâce à la mise en place, sur ses sites Internet, d'une notation « eco-friendly » en fonction du taux d'émission de carbone des véhicules.

Moyenne d'âge de la flotte d'Europcar et émission de $C0_2$

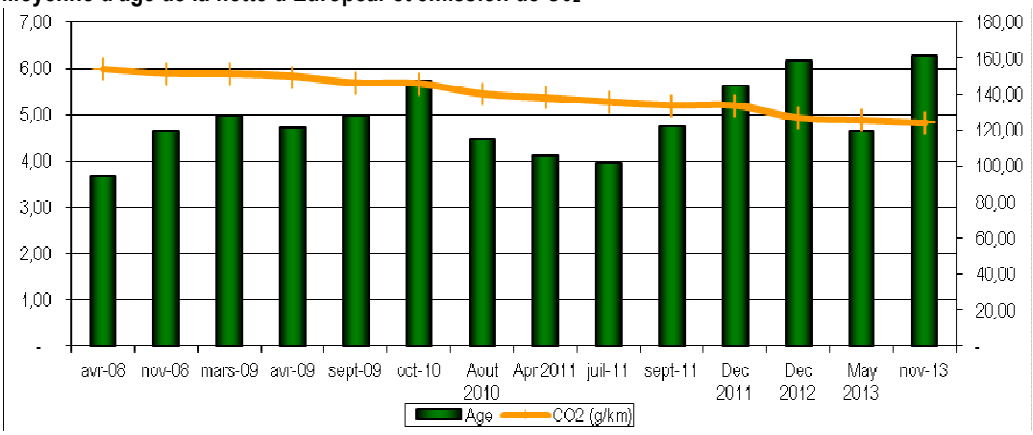

Par ailleurs, Europcar accompagne ses clients dans leur choix de voitures grâce à la mise en place, sur ses sites Internet, d'une notation « eco-friendly » en fonction du taux d'émission de carbone des véhicules. Le taux d'émission de CO2 est également indiqué sur toutes les factures des clients Europcar.

Europcar s'est associée à WeForest afin d'offrir à ses clients la possibilité de compenser leurs émissions de CO2 à l'occasion de la location d'un véhicule Europcar. Les fonds collectés sont destinés à financer des projets d'énergie durable. WeForest est une organisation internationale à but non lucratif engagée dans la lutte contre le changement climatique. Leur action repose sur la mise en œuvre dans le monde entier de projets de reforestation durable basés sur la permaculture. L'intégration d'un tel programme de compensation des émissions de carbone dès la réservation du véhicule favorise une implication active des clients Europcar dans la démarche environnementale du Groupe.

2.5 Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

De par son son partenariat avec Weforest, Europcar participe à un programme de reforestation. Les arbres contribuent au refroidissement planétaire car ils absorbent naturellement le CO2 et participent à la formation de la couverture nuageuse par augmentation de vapeur d'eau dans l'air. La reforestation est donc indispensable pour notre écosystème.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional, ainsi que sur les populations riveraines ou locales

En ligne avec sa charte des valeurs, Europcar est signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies. Europcar s'engage ainsi à adopter et promouvoir, dans sa sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

3.2.1 Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Europcar adhère aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et encourage son personnel, ses partenaires, ses fournisseurs et ses parties prenantes à les appliquer.

Dans le cadre de son partenariat avec WeForest, Europcar offre la possibilité à ses clients et ses employés de participer financièrement à des campagnes de reforestation dans le monde, et plus particulièrement en Afrique.

▸ voir également 3.1.

3.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

En 2013, dans la lignée de l'initiative menée en 2012, Europcar International a reconduit l'opération de collecte au profit de l'Ordre de Malte, qui a permis de récolter 260kg de dons en nature (radios argentiques, lunettes, vêtements).

Par ailleurs, diverses actions de partenariats ou de mécénat sont prises par les différentes filiales du groupe Europcar, notamment :

- En Australie et Nouvelle-Zélande, programme AIME de tutorat pour les indigènes impliquant des membres du comité exécutif et des employés hautement qualifiés visant à leur offrir les mêmes chances de succès scolaire que la population non-indigène.
- Europcar France est Sponsor du CFAI de l'AFORP : Centre de Formation d'Apprentissage de Drancy (93) dans le cadre de sa participation chaque année au Shell Eco-Marathon (location de véhicules à un tarif privilégié, don d'un montant de 2 500 €) ;
- Europcar Group UK Ltd (Royaume-Uni) : Les salariés ont l'occasion de prendre un jour de congé payé pour l'accomplissement de bénévolat ou pour le don du sang. Les stations Europcar au Royaume-Uni entreprennent par ailleurs des activités caritatives locales ;
- Europcar IB, SA (Espagne) : Bourses d'études pour étudiants handicapés ; intégration au travail et insertion pour les personnes rencontrant des difficultés à intégrer le marché du travail (handicaps, femmes victimes de violences conjugales; personnes âgées de plus de 40 ans) ; Actions en faveur de l'environnement (participations des employés et leurs familles au nettoyage volontaire d'espaces verts pendant le jour de solidarité des entreprises) et de la sécurité routière (participation à des conférences et prévention routière au sein des écoles en partenariat avec Aesleme) ; participation à des actions d'aide aux personnes âgées handicapées ;
- Europcar Allemagne, dons des employés en faveur de l'organisation humanitaire « Aktion Deutscland Hilft » dans le cadre, notamment, du soutien à la population sinistrée des Philippines et lors des inondations survenues en Allemagne.
- Europcar Portugal est partenaire de C.A.S.A., organisation d'aide aux sans-abris et aux familles dans le besoin, et dans ce cadre, participe à différentes actions de collecte de nourriture et de vêtements. Europcar Portugal sponsorise également la course à pied « Silvestre da Pequenada » dont les montants des participations sont donnés à l'institution « Operação Nariz Vermelho » en faveur des enfants malades.

Par ces différentes actions locales, Europcar souhaite agir en entreprise civiquement responsable, bien intégrée dans l'environnement de vie et de travail de ses salariés.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Europcar a mis en place une politique de référencement de ses fournisseurs prenant en compte des engagements dans les domaines de l'environnement, la sécurité, la santé et l'éthique, en ce qui concerne :

- le recyclage de l'eau
- le recyclage des déchets et des hydrocarbures
- l'utilisation de produits non-toxiques
- la lutte contre la contrefaçon
- un code éthique.

Par ailleurs, des actions spécifiques ont été engagées par Europcar pour prévenir toutes formes de corruption et améliorer la transparence au sein de son groupe. Notamment, une formation dédiée à l'éthique et à la corruption a été dispensée au sein de l'ensemble des filiales du groupe, et une charte des valeurs Europcar a été établie.

D'autres actions ont été engagées afin de prévenir les risques sur la santé et la sécurité des clients Europcar. Notamment :

- sur le site Internet www.europcar.com, des conseils spécifiques à l'attention des clients Europcar sont consultables sous formes d'astuces ;
- en France, dans la cadre de l'établissement du Document Unique, document règlementaire portant sur l'évaluation et la prévention des risques au sein de l'entreprise, des contrôles sont effectués sur au moins 5 véhicules par semaine et par agence afin de vérifier le bon respect des standards de qualité, de propreté et de sécurité ;
- dans l'ensemble des pays filiales, une procédure internationale de vérification des véhicules s'applique à l'ensemble des stations. Un rapport d'audit est inclus dans un document appelé "Formulaire d'Audit International de Véhicule" annexé au rapport hebdomadaire du Manager de Station, qui est remonté à la direction des opérations du Groupe.

Enfin, une charte de développement durable applicable aux fournisseurs qui souhaitent travailler avec Europcar a été, en 2013, annexée à l'ensemble des contrats signés par Europcar International avec ses fournisseurs, clients, partenaires commerciaux et employés. Son déploiement se poursuivra plus largement au niveau groupe courant 2014.

* * * *